

## CONTRÔLE D'ÉTANCHÉITÉ ET DE CONFORMITÉ D'UN RÉSERVOIR À MAZOUT

### S P E C I M E N

RÉF. 134.2026/67122/C01:1

DATE DU CONTRÔLE 06/05/2026 AGENT VISITEUR Steve Debout  
 ADRESSE DU CONTRÔLE Rue de l'Aqueduc 109 - 4460 GRÂCE-HOLLOGNE AGRÈMENT RÉGION WALLONNE AGRW. DEP-048/W/10 expire le 05/02/2029



#### COORDONNÉES DE L'EXPLOITANT DE LA CITERNE

Propriétaire **Rossa Walter**  
 #TVA **non communiqué**  
 Adresse **Rue de l'Aqueduc 109 - 4460 Grâce-Hollogne**

#### SITUATION DU RÉSERVOIR ET DE SES ACCESSOIRES

Plan d'implantation **Non**  
 Situation du réservoir **Devant maison**  
 Localisation du dépôtage **Sur le réservoir**

#### RÉSERVOIR

Autorisation d'exploitation	<b>Non</b>	Date d'émission, échéance & numéro	/
Capacité autorisée et/ou réelle (litres)	<b>Inconnu</b>	Année d'installation	<b>Inconnu</b>
Origine du réservoir et n° de fabrication	<b>Inconnu</b>	Certificat d'étanchéité antérieur	<b>Non</b>
Dimensions du réservoir	<b>Inconnu</b>		
Type de réservoir	Cylindrique - Enterré - Simple paroi - Métallique		

#### CONTRÔLE

Système de chauffage	<b>Chaudière</b>	Fonctionnement du système de chauffage	<b>Fonctionne</b>
Type de raccordement au système de chauffage	<b>Mono-tube</b>	Contrôle des tuyauteries visibles du réservoir au système de chauffage	<b>Conforme</b>
Soutirage	<b>Partiel haut - Conforme</b>	Conduite de remplissage	<b>Conforme</b>
Conduite de ventilation	<b>Conforme</b>	Système anti-débordement	<b>sifflé 95% - test OK - tige non vérifiée (indémontable)</b>
Système de mesure de niveau	<b>présent - conforme</b>	Pollution en dehors du réservoir	<b>Non</b>

#### TEST DE DÉPRESSION

Hauteur de produit avant le test (cm)	<b>Non mesurable</b>	Hauteur d'eau avant le test (cm)	<b>Non mesurable</b>
Étanchéité de la chaîne de mesure avant contrôle	<b>OK</b>	Résultat de l'épreuve d'étanchéité	<b>Conforme aux prescriptions imposées par l'état</b>
Durée de la mise sous pression	<b>60min</b>		
Hauteur d'eau après le test (cm)	<b>Non mesurable</b>	Hauteur de produit après test (cm)	<b>Non mesurable</b>
Valeur de la dépression à T0 (mbar)	<b>-232</b>	Dépression atteinte (mbar)	<b>-250</b>
Valeur de la dépression à T50 (mbar)	<b>-220</b>	Valeur de la dépression à T10 (mbar)	<b>-220</b>
		Valeur de la dépression à T60 (mbar)	<b>-220</b>

Appareil TESTO 312-3 référencé « 3131690 » et vérifié le 06/10/2025 selon nos procédures internes.

#### AUTRE(S) REMARQUE(S)

L'autorisation d'exploitation n'est pas présente  
 Il faut rendre le système anti-débordement démontable afin de pouvoir vérifier la longueur de la tige  
 Il est obligatoire d'avoir un succès pour jauger la hauteur de produit et d'eau éventuelle

**Conclusion : L'étanchéité est assurée mais pas la conformité. Il faut y remédier dans les 6 mois. Le réservoir ne peut être rempli que pendant ces 6 mois, non renouvelable, pendant cours le mois du contrôle.**



**Une plaquette orange a été fixée et scellée sur la conduite de remplissage du réservoir le jour même du contrôle.**

Le réservoir a fait l'objet d'un contrôle conformément aux prescriptions de :

- 30 novembre 2000 - Arrêté du Gouvernement wallon modifiant le Titre III du règlement général sur la protection du travail en ce qui concerne les contrôles des dépôts de liquides inflammables et l'implantation et l'exploitation des stations - service (M.B. 17.01.2001)
- 8 mai 2003 - Arrêté ministériel dérogeant aux dispositions de l'article 590 du titre III du RGPT portant sur le contrôle d'étanchéité des dépôts de liquides inflammables en insérant une nouvelle technique de contrôle: le test en dépression (M.B. 19.03.2004)
- 17 juillet 2003 - Arrêté du Gouvernement wallon déterminant les conditions intégrales des dépôts de liquides combustibles en réservoirs fixes, à l'exclusion des dépôts en vrac de produits pétroliers et substances dangereuses ainsi que les dépôts présents dans les stations - service
- 24 juillet 2008 - Arrêté du Gouvernement wallon modifiant l'arrêté du Gouvernement wallon du 17 juillet 2003 déterminant les conditions intégrales des dépôts de liquides combustibles en réservoirs fixes, à l'exclusion des dépôts en vrac de produits pétroliers et substances dangereuses ainsi que les dépôts présents dans les stations - service.

Fait à : Grâce-Hollogne

Signature du technicien



## CONTRÔLE D'ÉTANCHÉITÉ ET DE CONFORMITÉ D'UN RÉSERVOIR À MAZOUT

S P E C I M E N

RÉF: 134/2026/67122/C01:1

### ANNEXES

Système de chauffage



Listing test d'étanchéité de la chaîne de mesure avant contrôle



## CONTRÔLE D'ÉTANCHÉITÉ ET DE CONFORMITÉ D'UN RÉSERVOIR À MAZOUT

S P E C I M E N

RÉF. 134.2026/67122/C01:1

### ANNEXES

Listing test d'étanchéité de la chaîne de mesure avant contrôle



## CONTRÔLE D'ÉTANCHÉITÉ ET DE CONFORMITÉ D'UN RÉSERVOIR À MAZOUT

S P E C I M E N

RÉF. 134/2026/67122/C01:1

### ANNEXES

Listing test d'étanchéité du réservoir



Chambre de visite et accessoires



## CONTRÔLE D'ÉTANCHÉITÉ ET DE CONFORMITÉ D'UN RÉSERVOIR À MAZOUT

S P E C I M E N

RÉF. 134.2026/67122/C01:1

### › ANNEXES

Chambre de visite et accessoires



Plaquette apposée sur le réservoir

